

Index Egalité Femmes Hommes : publication de la note obtenue par les entreprises comptant au moins 50 salariés en France pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Pour la troisième année consécutive, Thales publie pour ses entités françaises comprenant au moins 50 salariés l'Index Egalité Femmes Hommes.

Bâti autour de 5 indicateurs ⁽¹⁾ calculés sur un total de 100 points, l'Index mesure, par entité juridique, différentes données en matière d'égalité professionnelle :

- écarts de rémunération,
- écarts dans la proportion de femmes et d'hommes bénéficiant d'augmentations salariales,
- écarts dans la proportion de femmes et d'hommes promus,
- augmentation systématique des femmes l'année d'un congé de maternité ou d'adoption,
- nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise.

En deçà d'un seuil de 75 points sur 100, l'entreprise est dans l'obligation de définir et mettre en œuvre des mesures correctives, dans un délai de trois ans.

Vous trouverez ci-après la note sur 100 obtenue par chaque entreprise du groupe Thales en France de plus de 50 salariés ⁽²⁾ ⁽³⁾, dont le niveau global témoigne de l'engagement continu du Groupe en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Thales poursuit en effet son engagement, pris dès 2004 au travers d'un premier accord cadre de Groupe relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à garantir aux femmes une dynamique de carrière équivalente à celle des hommes et à instaurer davantage de mixité à tous les niveaux de l'organisation.

C'est dans ce cadre qu'au début de l'année 2021, la Direction Générale du Groupe a précisé ses objectifs à moyen terme visant à renforcer encore la dynamique relative à la présence des femmes dans les postes de direction, en portant à fin 2023 :

- à 20% la proportion de femmes dans les niveaux de responsabilité les plus élevés du Groupe (NR 10 à 12),
- à 75% la proportion de Comités de Direction composés d'au moins trois femmes.

Note obtenue par les entreprises françaises relevant du périmètre du Groupe Thales et comportant plus de 50 salariés:

⁽¹⁾ 4 indicateurs pour les entreprises de 50 à 250 salariés

⁽²⁾ Les entreprises comportant moins de 50 salariés restent hors du champ d'application de l'Index. La société Thales Avionics Electronic Motors, qui compte à la date de la présente publication moins de 50 salariés, est cette année en dehors du champ d'application de l'Index

⁽³⁾ Les entreprises Thales International SAS et Junghans T2M bien que dans le champ d'application du dispositif, ne peuvent pas calculer d'Index au titre de l'année 2020, en raison du trop faible effectif retenu pour le calcul de l'indicateur consacré aux écarts de rémunérations (cf. paragraphes 4.1 et 5 de l'Annexe II du décret n°2019-15 du 8 janvier 2019)

	Score obtenu	Effectif de la société au 31/12/2020
Thales SIX GTS France SAS	<i>99/100</i>	7799
Thales LAS France SAS	<i>94/100</i>	7214
Thales AVS France SAS	<i>84/100</i>	5921
Thales DMS France SAS	<i>89/100</i>	5523
Thales Alenia Space France	<i>89/100</i>	4616
Thales Services Numériques SAS	<i>94/100</i>	3882
Thales DIS France SA	<i>93/100</i>	2424
Thales Global Services SAS	<i>93/100</i>	1736
Thales SA	<i>91/100</i>	963
Thales Avionics Electrical Systems	<i>79/100</i>	598
Trixell	<i>79/100</i>	435
Revenue Collection Systems France	<i>88/100</i>	360
United Monolithics Semiconductors	<i>92/100</i>	219
Suneris / Ercom (UES)	<i>71/100^(*)</i>	182
Thales Digital Factory SAS	<i>94/100</i>	145
Thales SESO SAS	<i>91/100</i>	116
Moss	<i>92/100</i>	86

^(*) Cette note s'explique principalement par un écart global de rémunération en faveur des femmes qui se traduit par l'obtention d'un score de 21 sur 40 au titre du premier indicateur